



Situation sanitaire Covid-19

AIR MADAGASCAR PREND DE NOUVELLES DISPOSITIONS

Antananarivo, le 12 mars 2020 - Air Madagascar continue à suivre avec la plus grande attention, en contact étroit avec les autorités concernées, l'évolution au niveau international de la situation du coronavirus Covid-19.

Devant cette évolution, par mesure de précaution et en considération des éventuels impératifs de voyage auxquels sa clientèle peut être soumise, la compagnie Air Madagascar a décidé :

- L'extension de la suspension de sa liaison Madagascar/Chine jusqu'au 30 juin 2020
- La mise en place des dispositions commerciales exceptionnelles* suivantes:

Pour tout billet émis avant le 31 mars 2020 :

- La **modification sans frais des dates de voyage** pour un voyage avant le 31 mai 2020 inclus sous réserve de disponibilité dans la même classe tarifaire.
- La **possibilité de changer de destination** pour un voyage avant le 31 mai 2020 inclus
- Une **mise en avoir** de la valeur du billet pour un voyage reporté au-delà du 31 mai 2020 et avant le 31 décembre 2020.

Pour offrir plus de flexibilité à ses clients concernés par ces dispositions, la compagnie propose également le réajustement tarifaire sans pénalité en cas d'indisponibilité de la même classe tarifaire pour les modifications de dates de voyage ou en cas de changement de destination.

Ces dispositions commerciales sont valables sur l'ensemble des réseaux Air Madagascar.

*Les conditions d'application sont disponibles auprès de votre agence de voyage habituelle. Tout traitement de billet relatif à ces dispositions exceptionnelles se fera uniquement auprès de votre agence de voyage ou via le centre d'appel de la compagnie.

Par ailleurs, en sus de ces dispositions prises à l'initiative de la compagnie, Air Madagascar rappelle que la compagnie applique sans exception possible les mesures officielles de restriction et de précaution émises par les autorités malagasy et internationales.